



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 56 du 25 juillet 2025

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 10

ARRÊTÉ

fixant la liste des emplois tenus par des fonctionnaires ouvrant droit au bénéfice d'une nouvelle bonification indiciaire de l'Institution nationale des invalides.

Du 18 juillet 2025

ARRÊTÉ fixant la liste des emplois tenus par des fonctionnaires ouvrant droit au bénéfice d'une nouvelle bonification indiciaire de l'Institution nationale des invalides.

Du 18 juillet 2025

NOR A R M S 2 5 5 2 3 2 9 A

Pièce(s) jointe(s) :

Une annexe.

Référence de publication :

BOC n°56 du 25/7/2025

Le ministre des armées,

Vu le décret n° 93-522 du 26 mars 1993 relatif aux conditions de mise en œuvre de la nouvelle bonification indiciaire dans la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 95-54 du 17 janvier 1995 portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels administratifs de l'institution nationale des invalides ;
Vu le décret n° 2007-887 du 14 mai 2007 instituant la nouvelle bonification indiciaire dans les services du ministère de la défense ;
Vu l'arrêté du 17 janvier 1995 modifié fixant les conditions d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels administratifs de l'institution nationale des invalides ,

Arrête :

Art. 1^{er}. La nouvelle bonification indiciaire prévue à l'article premier du décret n° 95-54 du 17 janvier 1995 susvisé est attribuée aux titulaires de l'institution nationale des invalides dans les conditions fixées par l'arrêté du 17 janvier 1995 susvisé.

Art. 2. La liste détaillée des emplois ouvrant droit au bénéfice de cette nouvelle bonification indiciaire figure en annexe du présent arrêté.

Art. 3. Le droit à NBI est ouvert à compter du 1^{er} janvier 2025.

Art. 4. Le présent arrêté est publié au *Bulletin officiel des Armées*.

Pour le ministre des Armées et par délégation :

La sous-directrice du pilotage budgétaire et de la gestion collective,

Stéphanie BRIMAUD.

ANNEXE

ANNEXE. LISTE DES POSTES ÉLIGIBLES À LA NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE AU SEIN DE L'INSTITUTION NATIONALE DES INVALIDES.

Désignation de l'emploi.	Services.	Nombre d'emplois.	Nombre de points d'indice majoré par emplois.
Acheteur	Institution nationale des Invalides (INI)	2	10
Adjoint au chef du centre d'études et de recherche sur l'appareillage des handicapés CERAH	Institution nationale des Invalides (INI)	1	20
Adjoint au chef du département des ressources humaines	Institution nationale des Invalides (INI)	1	20
Adjoint au chef du département prévention	Institution nationale des Invalides (INI)	1	15
Adjoint chef de service logistique	Institution nationale des Invalides (INI)	1	12
Agent d'accueil et de facturation	Institution nationale des Invalides (INI)	2	10
Agent de gestion FIN/COMPTABLE	Institution nationale des Invalides (INI)	2	15

Agent de prévention	Institution nationale des Invalides (INI)	1	10
Assistante contrôle de gestion	Institution nationale des Invalides (INI)	1	10
Chargé de gestion budgétaire et analytique	Institution nationale des Invalides (INI)	1	15
Chef de la section formation	Institution nationale des Invalides (INI)	1	20
Chef de la section GA/CHANCELLERIE	Institution nationale des Invalides (INI)	1	15
Chef de service au département technique et logistique	Institution nationale des Invalides (INI)	1	15
Chef de service marché	Institution nationale des Invalides (INI)	1	20
Chef des services documentation, enseignement et formation	Institution nationale des Invalides (INI)	1	15
Chef du centre d'études et de recherche sur l'appareillage des handicapés CERAH	Institution nationale des Invalides (INI)	1	25
Chef du département administratif et financier	Institution nationale des Invalides (INI)	1	25
Chef du département des ressources humaines	Institution nationale des Invalides (INI)	1	25

Chef du département qualité et gestion des risques	Institution nationale des Invalides (INI)	1	25
Chef du département sécurité, prévention et développement durable	Institution nationale des Invalides (INI)	1	25
Chef magasin	Institution nationale des Invalides (INI)	1	10
Contrôleur de gestion	Institution nationale des Invalides (INI)	1	20
Gestionnaire administratif/RH	Institution nationale des Invalides (INI)	5	10
Gestionnaire budget RH	Institution nationale des Invalides (INI)	1	15
Gestionnaire dépenses/factures	Institution nationale des Invalides (INI)	2	10
Gestionnaire paie	Institution nationale des Invalides (INI)	2	10
Mandataire liquidateur	Institution nationale des Invalides (INI)	1	10
Responsable d'essais ingénieurs	Institution nationale des Invalides (INI)	3	15
Responsable du pôle financier	Institution nationale des Invalides (INI)	1	10

Responsable du pôle recette	Institution nationale des Invalides (INI)	1	10
-----------------------------	---	---	----